LE FIL D'AMNESTY

BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL
AOÛT / SEPTEMBRE 2010
N°4

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
Éditrice responsable : Christine Bika
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agréation : P901135

BELGIQUE-BELGIË
P.P. - P.B.
1/23456

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

LE POIDS DU CŒUR DES TÉNÈBRES

AMNESTY INTERNATIONAL S'ADRESSE AU PUBLIC DE U2 TOUT AU LONG DE SA TOURNÉE

Exigeons la Dignité est la campagne d'envergure menée par Amnesty International, qui prévoit de mettre un terme aux violations des droits humains qui alimentent la pauvreté dans le monde. Très largement mise à l'honneur tout au long de la tournée du groupe U2, elle permettra aux fans d'agir en faveur des personnes qui vivent dans la pauvreté tout en profitant du show de leur groupe favori.

Le groupe démarrait sa tournée européenne le 6 août à Turin, poursuivant ensuite vers l'Allemagne, le Danemark, ou encore la Finlande. Les bénévoles mobilisés sur place sensibilisent le public sur nos actions par la voie de pétitions, de recrutement de membres, etc. Mais à Moscou, les signatures tournèrent au vinaigre : nos militants, ainsi que ceux de Greenpeace furent arrêtés par la police. Quatre bénévoles d'Amnesty furent embarqués vers le commissariat pour une « conversation prophylactique », à travers laquelle on leur expliqua que « les concerts et les actions politiques sont deux choses différentes ».

Fort heureusement le risque de faire signer des pétitions en faveur des droits de chacun ne sera pas le même à Bruxelles. Alors que le groupe irlandais est attendu les 22 et 23 septembre au Stade Roi Baudouin, avec plus d'un tour dans leur show en faveur de Aung San Suu Kyi, il sera également une occasion pour Amnesty Belgique de faire parler de ses priorités en termes de pauvreté. Les fans belges de U2 pourront se faire photographier pour marquer leur soutien aux femmes de Kibera, à Nairobi, ou encore signer la pétition pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de Aung San Suu Kyi. Une occasion exceptionnelle pour les militants d'Amnesty International de faire connaître notre travail sur la pauvreté.

Le groupe U2 sera en concert les 22 et 23 septembre au stade Roi Baudouin. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre agenda et sur www.amnesty.be/tour

ÉDITO

C'était imprévu. Le débat sur les Roms, que l'on entend aux quatre coins de l'Europe, a pris une tournure malsaine. Bien sûr, en lançant nos actions en faveur de cette minorité, nous espérions attirer l'attention sur les violations dont ils sont victimes jour après jour. Mais les autorités françaises, certain parlementaire belge, ont adopté ces derniers temps un ton et des arguments que l'on croyait révolus. Sans regarder le moins du monde aux causes des phénomènes (en Slovaquie, il est difficile d'inscrire votre enfant ailleurs que dans l'enseignement spécial si vous êtes rom), des gouvernements européens organisent (ré-organisent, serait-on tenté de dire) des convois de renvoi vers des pays d'Europe centrale, tout en sachant pertinemment bien que ces personnes pourront revenir quand elles le souhaitent en France. Tout cela à l'heure de l'Europe unie... un peu comme si la Belgique décidait de renvoyer un Français dans son pays...

Mais il est bien évident que toute cette agitation n'a rien à voir avec les prétendus problèmes qu'elle est censé régler. En attendant, les victimes sont encore une fois les plus faibles, les plus jeunes, ces enfants qui, décidément, n'auront pas droit à une éducation convenable.

L'Europe a encore un bon bout de chemin à faire.

Philippe Hensmans, directeur d'AIBF

© Amnesty International Publications 2010
www.amnesty.org
AIBF et ÉFAI pour la version belge francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Tel.: 02/538.81.77 • Compte: 001-0520520-94
www.amnesty.be
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.

Tous droits de reproduction réservés.
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture : Enfant soldat du FNI (Front des Nationalistes et Intégrationnistes) de Peter Karim. Ce garçon vient juste d'être désarmé et d'arriver au centre de transit de Kpandroma dans le district de l'Ituri pour être démobilisé. Malgré le processus de démobilisation, un nombre important d'enfants reste encore en brousse.
Kapandrom, Ituri, RDC, 2007. ©Cédric Gerbehaye / Agence VU

SUIVEZ LE FIL

CONDAMNÉS À LA PAUVRETÉ

Au Brésil, certaines communautés indigènes chassées de leurs terres sont aujourd'hui vulnérables à la discrimination, à l'exploitation et à la violence. Le gouvernement brésilien doit protéger leurs droits fondamentaux.

PAGE 4

SURMONTER LE PASSÉ DANS LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Alors que la RDC fête son 50e anniversaire, LE FIL D'AMNESTY s'intéresse à l'avenir des droits humains dans ce pays ravagé par la guerre.

PAGE14

JUSTICE INTERNATIONALE

PAS D'IMPUNITÉ POUR HISSÈNE HABRÉ

PAGE 12

Q&R

Valdênia A. Paulino Lanfranchi est la fondatrice du Centre des droits humains de Sapopemba à São Paulo. Elle explique au FIL D'AMNESTY pourquoi il est essentiel pour les habitants des bidonvilles brésiliens que les Objectifs du millénaire pour le développement soient réexaminés. **PAGE 8**

JAMAIS ILS N'ABANDONNERONT

Les familles des victimes de disparitions forcées cherchent encore à obtenir justice des années, voire des décennies après la disparition de leurs proches. **PAGE 21**. Soutenez-les en signant et en envoyant les **cartes postales** de l'encart.

ET PUIS ENCORE ?

Découvrez les déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays en Géorgie. Réclamez la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association au Myanmar **(PAGE 23)** et participez à la campagne d'Amnesty International au Ghana pour l'abolition de la peine de mort **(PAGE 24)**. Enfin, signez et envoyez une carte postale demandant que les responsables des disparitions forcées au Soudan rendent des comptes **(PAGE 26)**.

AGENDA D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

PAGE 13

LA CAMPAGNE BOUGIES 2010

PAGE 26

APPELS MONDIAUX

LISEZ, DIFFUSEZ, AGISSEZ

VOIR L'ENCART

CONDAMNÉS À LA PAUVRETÉ

LES GUARANIS-KAIOWÁS PAIENT AU PRIX FORT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU BRÉSIL. ELLE LEUR COÛTE LEURS TERRES, LEURS DROITS ET LEUR CULTURE.

Trente-trois familles guaranis-kaiowás de la communauté de Laranjeira Ñanderu, dont environ 85 enfants, vivent le long de l'autoroute B-169, dans l'État brésilien du Mato Grosso do Sul, en bordure de leurs terres ancestrales. Malgré les menaces des gardes armés employés par le propriétaire des terres, ces familles refusent de partir. Elles n'ont pas d'eau potable ni d'abris satisfaisants, la zone est souvent inondée et leur campement grouille d'insectes et de sangsues.

Ces familles ont été expulsées le 9 septembre 2009 des terres ancestrales qu'elles avaient réoccupées en 2007. La police fédérale, qui a supervisé leur expulsion, a informé le propriétaire des terres que les membres de cette communauté reviendraient chercher le reste de leurs biens, notamment les toits en paille nécessaires à la reconstruction de leurs cabanes. Mais le propriétaire a incendié les maisons et tous les biens de la communauté. N'ayant pas pu récupérer les toits en paille, ces familles vivent maintenant dans des cabanes couvertes de bâches en plastique noir, alors que la température dépasse les 30 °C dans la journée. Elles sont aujourd'hui de nouveau menacées d'expulsion par l'autorité en charge de l'autoroute.

Au Brésil, plus de 700 000 personnes appartiennent à des peuples indigènes, et l'on y trouve le plus grand nombre de groupes isolés au monde ; le pays compte plus de 200 groupes indigènes parlant plus de 180 langues différentes. Leurs terres ancestrales ont une importance cruciale pour leur identité et leur bien-être social, culturel et économique, ce que traduit bien l'expression inventée par le gouvernement : « L'Indien est la terre ». Cependant, depuis des siècles, les peuples indigènes du Brésil n'ont cessé d'être chassés de leurs terres – et ce processus se poursuit. Les conséquences sont désastreuses. Privées de leurs terres, les communautés indigènes sont condamnées à vivre dans la pauvreté. Bien souvent, elles sont aujourd'hui exposées à la discrimination, à l'exploitation et à la violence.

La résistance de tant de cultures et de modes de vie indigènes à ces siècles d'atteintes aux droits humains témoigne de leurs capacités de survie. Depuis les années 1990, le développement d'organisations indigènes autonomes a permis à ces peuples de s'impliquer de façon nouvelle et dynamique dans la lutte pour leurs droits aux niveaux local, régional, national et international.

DES POCHES DE PAUVRETÉ

Certes, le Brésil est devenu au cours des trente dernières années une puissance économique mondiale, mais sa croissance et son accession à la richesse n'ont pas amélioré le sort de millions de personnes vivant dans la pauvreté. Ces disparités sont particulièrement visibles chez les peuples indigènes. Selon les chiffres officiels, plus d'un tiers des indigènes du Brésil vivent dans une extrême pauvreté.

Les Guaranis-Kaiowás et les Nhandevas sont de loin les plus grands groupes indigènes de l'État du Mato Grosso do Sul. On trouve dans le sud de cet État des zones de peuplement indigène dense qui comptent parmi les plus pauvres du pays. Des communautés rurales pauvres subsistent au milieu de grands domaines d'élevage et de plantations de soja et de canne à sucre tandis que la population des réserves urbaines surpeuplées est atteinte par la malnutrition et les maladies.

Selon le rapport 2009 sur le Brésil du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, le Mato Grosso do Sul « a le taux de mortalité infantile autochtone le plus élevé en raison des mauvaises conditions de santé et des problèmes d'accès à l'eau et à la nourriture liés au manque de terres ».

PROMESSES ET LENTEURS

La Constitution brésilienne de 1988 reconnaît le droit des peuples indigènes aux « terres traditionnellement occupées par des Indiens ». Elle met le gouvernement fédéral dans l'obligation de protéger les terres ancestrales et de les rendre aux peuples indigènes du Brésil. La procédure de transfert, très complexe, est gérée par la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) et comprend cinq étapes : l'identification, la délimitation, la démarcation, la ratification et l'enregistrement.

La Constitution ordonnait de procéder à la démarcation de toutes ces terres d'ici à 1993, mais le processus de transfert s'est révélé terriblement lent. Il faut souvent des années, voire des décennies, pour qu'une requête aboutisse. Ces lenteurs sont dues à plusieurs facteurs. Souvent, des groupes d'intérêts font jouer leur pouvoir politique et économique pour retarder et empêcher le processus. Par ailleurs, les autorités judiciaires sont très lentes à se prononcer sur les nombreux recours engagés contre le processus de démarcation.

La victoire du président Luiz Inácio Lula Da Silva et de son parti aux élections de 2002 a fait naître l'espoir d'un règlement du problème des

Un chef indigène guarani-kaiowá dans la réserve de Dourados, où la pauvreté, la surpopulation et l'absence de services essentiels ont entraîné une désintégration des structures sociales (mai 2008).

© Amnesty International

droits fonciers. Cependant, malgré quelques démarcations historiques, les peuples indigènes continuent de se heurter à d'importants obstacles quand ils essaient de faire reconnaître et appliquer leurs droits.

En novembre 2007, le Bureau du procureur fédéral a signé avec le ministère de la Justice et la FUNAI un accord prévoyant l'identification et la délimitation de 36 parcelles de terres ancestrales guaranis-kaiowás d'ici avril 2010. Le gouvernement de l'État du Mato Grosso do Sul et le lobby agricole se sont opposés à cette décision et ont réussi à faire échouer le processus en déposant une série de recours. Maintenant que le délai est expiré, le parquet a annoncé son intention de demander des dommages et intérêts au gouvernement fédéral pour les torts causés aux communautés indigènes concernées.

Même dans les affaires qui ont réussi à atteindre le stade de la démarcation, les populations ont encore du mal à obtenir l'exécution des décisions. Ainsi, en mars 2005, le président Lula a ratifié officiellement le retour des terres ancestrales à la communauté Ñande Ru Marangatu, dans l'État du Mato Grosso do Sul (municipalité d'Antonio João). Cependant, les recours déposés par les propriétaires terriens ont retardé l'application de cette décision et, en juin 2010, l'affaire était toujours bloquée par des recours judiciaires en suspens au niveau de l'État.

Privés de leurs terres ancestrales et d'emplois dans les domaines agricoles locaux en raison de l'hostilité que suscitent dans la région leurs revendications foncières, de nombreux hommes de la communauté Ñande Ru Marangatu parcourent maintenant plusieurs centaines de kilomètres pour couper la canne à sucre dans des plantations, souvent dans des conditions difficiles, s'apparentant à de l'exploitation.

C'est ce qu'a fait José, 34 ans, qui a décrit les conditions terribles qui l'attendaient à son arrivée dans les champs de canne à sucre de la municipalité de Sidrolândia, après six heures de bus. « Quand vous arrivez là-bas, c'est l'enfer, a-t-il déclaré. Nous n'avions pas de savon, rien pour nous doucher ni dormir. Ils vous louent la chambre, et ils la déduisent de votre salaire. Ils vous promettent 450 réaux [environ 200 euros], mais vous n'en voyez jamais la couleur ; tout ce que vous mangez ou buvez est déduit. Certains voulaient se pendre. [Quand nous sommes partis, des groupes de travailleurs qui n'avaient pas été payés depuis des mois] pleuraient au milieu des champs de canne à sucre. »

***À gauche* : Des membres de la communauté guarani-kaiowá de Passo Piraju (mai 2009). Ils ont défendu pendant des années leurs droits aux terres ancestrales, mais vivent aujourd'hui sur une petite parcelle entourée de plantations de canne à sucre. *À droite* : Des membres de la communauté guarani-kaiowá de Passo Piraju (août 2005).**

TUÉS POUR AVOIR REPRIS LEURS TERRES

Dans les années 1990, face à la détérioration des conditions de vie dans les réserves, les Guaranis-Kaiowás ont adopté une stratégie appelée *retomada* – qui consiste à réoccuper pacifiquement de petites parcelles de terres sur leurs territoires ancestraux – pour tenter de faire accélérer le processus de démarcation. Ils se sont heurtés à des menaces, des violences et des expulsions de la part de groupes armés engagés par les propriétaires terriens. Plusieurs chefs indigènes ont été tués. La lenteur des procédures et l'impunité généralisée des auteurs d'attaques et d'homicides contre des indigènes ont jeté les bases d'un climat de violence persistant.

Rolindo et Genivaldo Vera, deux cousins d'une vingtaine d'années, enseignaient la lecture et l'écriture à Pirajuí, communauté de 3 000 Guaranis-Kaiowás. Le 29 octobre 2009, un groupe d'environ 25 membres de cette communauté a réoccupé des terres agricoles près de la ville de Paranhos. Ces terres auraient dû être étudiées par des anthropologistes du gouvernement afin de pouvoir être identifiées et délimitées, conformément à l'accord de 2007, mais les exploitants agricoles locaux avaient bloqué à plusieurs reprises les tentatives d'études.

Le lendemain, des dizaines d'hommes armés sont arrivés et le groupe s'est enfui dans une forêt voisine. Des membres de la communauté disent avoir vu Genivaldo Vera être emmené par les hommes armés et Rolindo Vera prendre la fuite dans la forêt. Le 7 novembre 2009, le corps de Genivaldo Vera a été retrouvé dans un ruisseau voisin. Les photos du cadavre rendues publiques par la police montrent qu'il avait eu la tête rasée et que son corps portait de nombreuses ecchymoses. On ignore toujours ce qu'il est advenu de Rolindo Vera. Son entourage craint qu'il n'ait été enlevé et emmené au Paraguay.

En 2007, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Le Brésil a pris part à sa rédaction et a voté en faveur de son adoption, faisant remarquer que, sur son territoire, les peuples indigènes « jouent un rôle essentiel dans le développement de la société à tous les niveaux, y compris pour le développement de la vie spirituelle et culturelle de chacun ».

Cette Déclaration définit clairement et affirme avec autorité les droits fondamentaux des peuples autochtones, parmi lesquels les droits à la culture, à une identité propre, à un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause, et aux terres de leurs ancêtres.

Le Brésil a aussi ratifié la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux, qui exige des gouvernements qu'ils respectent l'importance particulière que revêtent les terres ancestrales aux yeux des peuples indigènes et qu'ils reconnaissent leurs droits de propriété et de possession. Cette Convention dispose également que les peuples indigènes ne doivent pas être déplacés des terres qu'ils occupent.

À l'heure où la place du Brésil sur la scène mondiale ne cesse de grandir, le gouvernement fédéral doit considérer avec sérieux les engagements qu'il a pris en matière de droits humains. Il doit résoudre tous les conflits fonciers en suspens et veiller à ce que toute décision concernant des terres indigènes ancestrales fasse l'objet d'un consentement préalable, libre et éclairé.

AGISSEZ

Invitez le gouvernement brésilien à achever sans délai le processus de démarcation dans l'État du Mato Grosso do Sul. Le gouvernement doit prendre des mesures efficaces pour empêcher les atteintes aux droits humains contre les populations indigènes et enquêter sur ces atteintes afin d'en identifier les auteurs et de les traduire en justice. Exhortez-le à garantir les droits prévus dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux, notamment leurs droits de ne pas être déplacés de leurs terres ancestrales et de donner leur consentement préalable, librement et en connaissance de cause, à tout projet économique sur leurs terres.

Envoyez vos appels au Ministre fédéral de la Justice :
Exmo. Sr. Luiz Paulo Teles Ferreira Barreto
Esplanada dos Ministérios
Bloco "T"
70712-902 – Brasilia/DF, Brésil
Fax : + 55 61 3322 6817/ + 55 61 3224 3398
Formule d'appel : Exmo. Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

et au secrétaire spécial aux droits humains du Brésil :
Secretaria Especial de Direitos Humanos
Exmo. Secretário Especial
Sr. Paulo de Tarso Vannuchi
Esplanada dos Ministérios
Bloco "T"
4º andar,
70064-900 – Brasilia/DF, Brésil
Fax : + 55 61 3226 7980
Formule d'appel : Exmo. Sr. Secretário, /
Monsieur le Secrétaire spécial aux droits humains,

La Journée internationale des populations autochtones aura lieu le 9 août 2010.

VALDÊNIA A. PAULINO LANFRANCHI

Valdênia A. Paulino Lanfranchi, qui a grandi dans les favelas brésiliennes, a compris sur le terrain de quelle façon la pauvreté restreint les possibilités de choix et entrave les désirs de ceux qui la subissent. Aujourd'hui avocate et fondatrice du Centre des droits humains de Sapopemba à São Paulo, elle milite contre les violations des droits humains dans les favelas. Valdênia A. Paulino Lanfranchi a participé en juin à des auditions informelles organisées par l'Assemblée générale des Nations unies avant le sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement prévu en septembre. Au cours des auditions, des ONG et des organisations de la société civile ont donné leur avis sur la lutte mondiale contre la pauvreté.

© Amnesty International

Q Comment est né votre intérêt pour les droits humains ?

R Je suis née dans l'État du Minas Gerais. Quand j'étais petite, ma famille a déménagé à São Paulo, croyant à tort, comme beaucoup d'autres, qu'une vie meilleure nous y attendait. J'ai vu les effets de la faim, j'ai vu la mort autour de moi, le travail des enfants, la violence institutionnelle, et notamment la façon dont la police recourt arbitrairement à la force dans les favelas. J'ai été témoin de la discrimination raciale et sociale, et de l'indifférence des autorités. Cela m'a donné envie de faire quelque chose. À 14 ans, j'aidais les enfants des bidonvilles à apprendre à lire et à écrire. À 18 ans, j'ai créé un lieu d'accueil pour les filles qui voulaient se sortir de la prostitution. D'autres projets, tous destinés à lutter contre les violations des droits humains, ont également vu le jour – par exemple un centre pour la défense des droits des enfants et des adolescents, des projets permettant aux femmes d'avoir des revenus, des réunions publiques avec la population et beaucoup d'autres choses encore.

Ce qui compte, c'est que tous ces projets se sont concrétisés à l'intérieur des favelas, grâce au courage et à la créativité de leurs habitants. Dans ce contexte, notre travail a toujours eu pour objectif de renforcer le pouvoir d'action des enfants, des jeunes et des femmes, principales victimes des violations des droits humains.

Q Quels sont, selon vous, les principaux obstacles rencontrés dans la lutte contre les atteintes aux droits humains dans les bidonvilles ?

R La vie dans un bidonville ou un quartier de taudis se caractérise par de multiples violations des droits humains. Elles vont de l'absence d'un logement convenable et de restrictions du droit à la libre circulation (du fait des couvre-feux imposés par les trafiquants de drogue et la police), à des exécutions sommaires par des agents de l'État. Dans ce contexte, notre travail consiste à rendre la population plus forte, en canalisant cette force qui émane de la lutte pour la survie dans un lieu de dénuement et d'exclusion sociale. Nous attachons une grande importance à l'éducation, afin que les habitants de ces quartiers sachent comment fonctionnent ou devraient fonctionner les institutions publiques, qu'ils connaissent leurs droits et soient capables de les faire valoir.

Q Si vous pouviez changer une chose dans les favelas, que feriez-vous ?

R Notre plus grande difficulté, depuis toujours, c'est la nécessité de lutter contre la violence institutionnelle, à savoir la violence policière, et aussi l'absence de services publics dans le domaine de la santé, de l'éducation, des loisirs, etc. Il faut que les gens connaissent leurs droits. La notion de droits humains est un passeport qui permet aux personnes vivant dans la pauvreté de se faire reconnaître comme êtres humains et comme citoyens. Être considéré comme un être humain, c'est le préalable indispensable à l'exercice des droits fondamentaux, et la sensibilisation aux droits humains représente la première étape pour vaincre la pauvreté. Lorsque les gens sont informés de leurs droits fondamentaux, ils découvrent qu'ils sont les acteurs principaux de leur propre devenir et cessent de se contenter des déchets laissés par les autres. Ils commencent à participer à la vie politique, font valoir leurs droits et demandent des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir.

La population doit comprendre qu'elle gagne en puissance dès qu'elle s'organise sur le plan social et politique. La toute première chose que les personnes vivant dans la pauvreté apprennent, c'est que l'accès aux droits et services fondamentaux découle de la capacité de chaque groupe humain à s'organiser et à se mobiliser. Il faut également valoriser le rôle joué par les femmes. En général, plus elles sont sensibilisées à leurs droits, plus elles se mobilisent et s'impliquent dans des actions et

© Genna Naccache

des projets sociaux bénéfiques à la communauté toute entière.

Q Quel message souhaiteriez-vous faire passer aux États présents en septembre au sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement ?

R Je voudrais leur dire de s'efforcer d'appliquer les traités internationaux relatifs aux droits humains qu'ils ont signés et de s'attaquer de front aux causes structurelles de la pauvreté mondiale, qui résident dans notre système économique mondial actuel. Nous avons un besoin urgent d'un nouveau modèle économique qui reposerait sur le respect des droits humains, des relations commerciales multilatérales justes et la protection de l'environnement. Des politiques de réalisation des droits humains et d'élimination de la pauvreté, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, du logement, de la redistribution des revenus, de l'égalité de genre et de l'égalité raciale, doivent être instaurées et se voir dotées de budgets par voie législative.

Q Avez-vous un message pour nos lecteurs ?

R Les droits humains universels et indivisibles représentent le seul moyen d'intégrer au processus des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) les groupes marginalisés ou délaissés. Une grande partie de la population mondiale (les personnes les plus pauvres dans tous les pays ainsi que les pays les plus pauvres) n'a pas encore été touchée par les efforts déployés pour atteindre les OMD. En 2015, environ 1,4 milliard de personnes vivront dans des bidonvilles. Nous n'avons donc pas affaire à des groupes « minoritaires ». Des millions de personnes sans abri et sans terre, ce n'est pas une minorité. Elles ne peuvent être ignorées. Une approche holistique des droits humains favoriserait des débats visant à définir un nouvel ordre économique et politique mondial fondé sur des valeurs sociales. Il s'agit là du seul moyen de venir à bout de la pauvreté, de la famine et de la maladie, et de continuer à vivre ensemble sur cette Terre aux ressources limitées. Une tâche de cette ampleur implique une action collective qui devra se poursuivre bien après 2015.

À São Paulo ou à Rio de Janeiro, au Brésil, les habitants des favelas sont pris en tenaille entre la domination des bandes criminelles armées et les opérations de la police, menées à la manière d'une intervention militaire violente. Ils sont souvent forcés de quitter leur domicile lors d'affrontements entre policiers et malfaiteurs, car toute la population est alors mise en danger.

YÉKÉS

UN JOB DE MILITANTS À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspires à un monde où tous les hommes et les femmes vivent libres et égaux en droit ? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty.

Parce que ce qui fait la force d'une telle organisation, ce sont ses nombreux membres. Parce que nous ne fonctionnons que grâce à leur don, pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

D'avril à octobre, tu iras à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Tu leur présenteras notre campagne Exigeons la Dignité, et le travail de notre organisation sur des thématiques comme la responsabilité sociale des entreprises et la mortalité maternelle en Afrique, aux USA. Tu leur proposeras ensuite de nous soutenir via un formulaire d'ordre permanent.

Tu atteindras un objectif réalisable en termes de collecte de fonds.

AMNESTY INTERNATIONAL

Profil :

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains
- Apprécier le travail au grand air
- Aisance dans la communication
- Honnêteté
- Ponctualité

Offre :

- Contrat à durée déterminée d'un mois renouvelable
- Salaire brut : environ 11€/heure
- Un chèque-repas/jour de prestation
- Ambiance de travail sympa dans un travail d'équipe
- Une information sur l'actualité des violations des droits humains
- Une formation sur nos campagnes
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération
- La possibilité de contribuer activement au travail en faveur des personnes discriminées

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02/538 81 77 • abotaka@amnesty.be

RETROUVEZ LE BLOG D'AMNESTY INTERNATIONAL SUR HTTP://LIVEWIRE.AMNESTY.ORG/

KOWEÏT : MUHAMMAD ABD AL QADER AL JASEM

Par Ghanim Alnajjar, défenseur des droits humains et professeur de sciences politiques à l'université de Koweït

« Au Koweït, jusqu'à ce que Muhammad Abd al Qader al Jasem soit arrêté le 11 mai 2010, nous étions très fiers de vivre dans un pays qui ne détenait aucun prisonnier politique. Son arrestation a choqué de nombreuses personnes, et sa libération, le 28 juin, augmentera encore certainement les pressions exercées sur le gouvernement pour que cela ne se reproduise pas, dans une région du monde qui peut malheureusement être considérée comme un « désert » dans le domaine des libertés politiques.

« Muhammad Abd al Qader al Jasem, journaliste et blogueur qui rédige des articles critiques envers le Premier ministre et d'autres représentants de l'État depuis 2005, a été convoqué le 11 mai 2010 au siège de la Sûreté de l'État et arrêté. Il a été inculpé de diffusion de fausses informations, d'insulte envers le chef de l'État, et de tentative d'atteinte aux fondements de l'État. »

Manifestation de soutien à Muhammad Abd al Qader al Jasem, au Koweït (mai 2010).

Plus de détails sur http://livewire.amnesty.org/category/kuwait/

LES PERSONNES DÉPLACÉES EN HAÏTI SE SENTENT DÉLAISSÉES PAR L'ÉTAT

Par Chiara Liguori, responsable des recherches sur les Caraïbes pour Amnesty International

« Que fait l'État haïtien ? » C'est la question que l'on nous pose sans cesse depuis notre arrivée il y a une semaine. Six mois se sont écoulés depuis le séisme, mais les personnes déplacées qui vivent dans des camps de fortune n'ont constaté aucune amélioration de leurs conditions de vie. Pour certaines, la situation s'est même détériorée. Elles se demandent s'il existe encore des autorités auxquelles s'adresser et si elles obtiendront un jour de l'aide. Elles se sentent abandonnées et trahies.

« En avril, le gouvernement a annoncé la fin de la distribution de nourriture parce qu'il estimait que cette aide créait une dépendance et paralysait l'économie nationale. Depuis lors, de plus en plus de personnes ont du mal à obtenir la nourriture dont elles ont besoin. Le nombre de cas de malnutrition augmente et de plus en plus de filles sont obligées de se prostituer pour pouvoir manger. »

Plus de détails sur http://livewire.amnesty.org/category/kuwait/

À LA RENCONTRE DES FEMMES DES BIDONVILLES DE NAIROBI

Par Dani Valls, chargé de campagne pour Amnesty International

« Après la bonne couverture donnée au rapport d'Amnesty International dans les médias kenyans et internationaux, nous avons créé des ateliers avec la plupart des femmes qui avaient été interrogées dans le cadre de notre étude.

« Des membres du personnel d'Amnesty International et d'organisations partenaires ont animé hier à Kibera le premier de deux ateliers durant chacun une journée. Nous y avons présenté les résultats de l'étude à un groupe de 30 femmes, en leur demandant quelles étaient, selon elles, les mesures qui devraient être prises pour la campagne aux niveaux local, national et international.

Cela changerait tellement de choses si les personnes concernées prenaient vraiment part, avec les décideurs, au choix et à la mise en œuvre des solutions adaptées. Ces femmes courageuses ne demandent pas l'impossible, elles réclament simplement une application minimale du droit à un logement convenable, pour que leur dignité et leur sécurité soient respectées. Il s'agit là de droits que la plupart d'entre nous considèrent comme acquis dans leur vie quotidienne. »

Une femme lit le rapport d'Amnesty International sur les bidonvilles de Nairobi - AFR 32/006/2010 (juillet 2010).

Plus d'informations sur http://snipr.com/zdhzj

Marche des victimes de l'administration Habré à N'Djamena en novembre 2005. © Stephanie Hancock

JUSTICE INTERNATIONALE : PAS D'IMPUNITÉ POUR HISSÈNE HABRÉ

HISSÈNE HABRÉ EST UN ANCIEN PRÉSIDENT TCHADIEN QUI A TROUVÉ REFUGE AU SÉNÉGAL APRÈS AVOIR ÉTÉ CHASSÉ DU POUVOIR EN 1990. IL EST ACCUSÉ D'ÊTRE RESPONSABLE DE VIOLATIONS GRAVES ET MASSIVES DES DROITS HUMAINS COMMISES SOUS SON ADMINISTRATION, NOTAMMENT DE TORTURES, DÉTENTIONS ARBITRAIRES ET EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES. SES VICTIMES ATTENDENT TOUJOURS QU'IL SOIT JUGÉ.

À la suite de l'affaire du mandat d'arrêt lancé par le juge Garzon en 1998, contre Pinochet, diverses associations de défense des droits humains ont déposé une plainte en 2000 au Sénégal à l'encontre de l'ancien président tchadien. La procédure judiciaire se met très vite en route et un juge d'instruction sénégalais inculpe l'ancien dictateur pour complicité d'actes de torture ; il assigne celui-ci à résidence. Mais, quelques mois plus tard, la Cour de cassation affirmera que les juridictions sénégalaises ne sont pas compétentes : le pays n'avait pas ratifié à l'époque la Convention contre la torture (ce qui est le cas aujourd'hui). En 2001, soutenues par Human Rights Watch, des victimes tchadiennes déposent plainte en Belgique où de tels actes peuvent être poursuivis.

LA JUSTICE BELGE DU CÔTÉ DES VICTIMES.

Un juge d'instruction belge va donc instruire le dossier pendant près de quatre ans. Ce qui est extraordinaire, c'est que pour la première fois, des victimes seront auditionnées. Enfin, elles peuvent croire à la Justice et penser qu'un procès est à portée de leurs mains. MAIS, depuis plus de dix ans, les victimes de Hissène Habré attendent que les autorités sénégalaises jugent l'ex-président tchadien. Malgré les injonctions répétées du Comité contre la torture, malgré une décision de l'Union africaine enjoignant le Sénégal à juger Hissène Habré (puisque aujourd'hui c'est légalement possible), et en dépit d'engagements formels de la part du président Abdoulaye Wade de traduire en justice, en terre africaine, un ancien chef d'État africain accusé d'avoir ordonné des violations graves et massives des droits humains, le procès n'a toujours pas commencé.

En février 2009, la Belgique a saisi la Cour internationale de Justice (CIJ) pour enjoindre le Sénégal à juger ou à extrader Hissène Habré et elle a aussi demandé que la CIJ ordonne des mesures conservatoires pour qu'il ne puisse pas quitter le Sénégal.

Les autorités sénégalaises ont argué des problèmes financiers pour justifier le report sine die de l'ouverture de toute procédure judiciaire. Début juillet 2010, suite à une mission conjointe de l'Union africaine et l'Union européenne, il a été officiellement annoncé qu'une table ronde avec les bailleurs internationaux aurait finalement lieu en octobre 2010 afin de finaliser les modalités du financement du procès de Hissène Habré.

Chaque mois qui passe, des victimes ou leurs proches décèdent sans avoir pu voir Hissène Habré jugé pour les crimes commis pendant sa présidence.

Le 21 juillet 2010, les Prix Nobel de la Paix Desmond Tutu et Shirin Ebadi, ainsi que 117 organisations africaines de défense des droits humains, ont appelé le Sénégal et l'Union africaine à « progresser rapidement dans l'organisation du procès » de l'ex-dictateur tchadien.

AGISSEZ

Amnesty International lance une campagne de cartes postales et de pétitions pour que le Sénégal honore sonengagement. Si vous souhaitez recevoir des cartes postales, adressez-vous à Julie Robeet qui vous les enverra : jrobeet@amnesty.be

L'AGENDA D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

MOBILISATION CONTRE LA PEINE DE MORT

Le 9/10, mobilisation pour la journée mondiale contre la peine de mort.
Le 10 octobre étant un dimanche, nous vous proposons de nous retrouver le samedi **9 octobre** dès 11h sur la place Poelaert, en face du Palais de Justice.
La thématique de cette année est la peine de mort aux USA. Depuis octobre 2009, à travers les états des USA, il faut décompter 48 exécutions, à la date du 20 août, presque une exécution par semaine. Et ce n'est probablement pas fini…

11H : Action publique – Place Poelaert à 1000 Bruxelles.
12H30 – 14H30 : Lunch et conférence de Joaquin José Martinez, ancien condamné à mort aux USA. Au secrétariat national d'Aibf (9 rue Berkmans à 1060 Bruxelles). La conférence se fera en anglais, la traduction sera assurée (place pour 60 personnes, inscription auprès de Julie Robeet – Campaigner : jrobeet@amnesty.be).

EVENTS@AIBF.BE

Vous organisez une exposition, une conférence, une projection, un concert, une fête en lien avec Amnesty ? Envoyez un communiqué détaillé à events@aibf.be, nous en ferons la promotion dans *Le Fil d'Amnesty*.

PROGRAMME DES FORMATIONS D'AMNESTY

La section belge francophone d'Amnesty organise diverses formations prochainement :
18 septembre, de 9h30 à 15h, à Namur : *Cycle « Exigeons la dignité » (1er jour)*
25 septembre, de 9h30 à 12h30, à Bruxelles : *La peine de mort : comment convaincre ?*
2 octobre, de 9h30 à 16h45, à Namur : *Cycle « Exigeons la dignité » (2ème jour)*
5 octobre, de 19h30 à 21h, à Charleroi : *Militant-e des droits humains et fier-e de l'être… Comment en parler et défendre ses positions ?*
23 octobre, de 9h30 à 12h30, à Bruxelles : *Homosexualités et droits humains*
23 octobre, de 10h à 16h, à Namur : *La protection internationale des droits fondamentaux*
13 novembre, de 10h à 11h30, à Liège : *1001 façons de soutenir les droits humains avec Amnesty*
13 novembre, de 9h30 à 16h30, à Bruxelles : *Mission et fonctionnement d'Amnesty*
20 novembre, de 9h à 13h, à Bruxelles : *Terrorisme, sécurité et droits humains*
La version détaillée du catalogue des formations (au format pdf) et le bulletin d'inscription sont sur www.amnesty.be/formations
Plus d'infos : formations@aibf.be ou le 02/538 81 77.

CONCERT AMNESTY INTERNATIONAL

Anakrouze

Polyphonies du Monde a capella

Prix : 15 €
Réservation : Fnac www.fnac.be
Librairie Agora Louvain-la-Neuve,
Médiathèques de Louvain-la-Neuve, Namur
Renseignements : respgr54@aibf.be

Direction musicale : Lucy Grauman
Mise en scène : Isabelle Lamouline
www.anakrouze.be

Avec l'aide de

Ferme du Biéreau à Louvain-la-Neuve
10 décembre 2010 (20h30)

UN RETOUR IMPOSSIBLE ?

SURMONTER LE PASSÉ EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, UN DÉFI

© Cédric Gerbehaye / Agence VU

Andrew Philip, ancien chercheur d'Amnesty International, se penche sur l'avenir des droits humains en République démocratique du Congo (RDC) à l'heure du 50e anniversaire du pays.

Voilà plus de dix ans que je travaille sur la République démocratique du Congo. Depuis le plus fort du conflit, à l'époque où le Rwanda, l'Ouganda et les groupes armés congolais qui en dépendaient occupaient environ la moitié du territoire, jusqu'à la « paix » haute-ment incertaine d'aujourd'hui, le pays s'est caractérisé par une insécurité qui semble ne jamais toucher à sa fin à l'est et de brusques éruptions de violence dans d'autres régions.

Le monde s'est tellement habitué à la violence et au non-respect des droits humains au Congo que les atrocités qui s'y déroulent font rarement les gros titres. Ce début de siècle a été à lui seul le théâtre des horreurs de l'Ituri où, entre 2000 et 2003, 60 000 personnes peut-être ont été tuées et d'innombrables autres mutilées, du bain de sang des « guerres du diamant » de Kisangani, au cours desquelles les armées rwandaise et ougandaise ont échangé des tirs d'artillerie au cœur d'une des plus grandes villes de RDC, et d'autres nombreux massacres. L'est du pays compte de multiples charniers datant des quinze dernières années et parfois exhumés par des agriculteurs. Le souvenir de ces crimes et le deuil qui s'y rattache chez les Congolais sont encore vifs.

Il y a aussi des guerres à l'intérieur des guerres : la guerre contre les femmes et les filles, qui se manifeste par la généralisation des viols, y compris les viols collectifs et les viols d'enfants et de femmes âgées. Ces actes sont la conséquence du conflit, mais ils sont aussi le reflet d'un contexte discriminatoire plus vaste, où les femmes, souvent pourtant la principale source de revenus de la famille et les piliers de la communauté, demeurent marginalisées sur le plan politique et économique. La guerre contre les enfants continue elle aussi. Recruter des enfants pour les envoyer au combat est un des crimes les plus atroces que l'on puisse imaginer ; ceux de RDC en ont largement pâti. Aujourd'hui encore, des enfants vivant dans les camps de réfugiés des pays voisins sont incités à rentrer au Congo, leurrés par des promesses d'éducation, tout cela pour se retrouver enrôlés de force au service d'une milice armée, où ils subissent coups, violence sexuelle et esclavage.

La période ouverte par l'Accord global et inclusif de paix de décembre 2002, censé mettre un terme définitif au conflit qui avait éclaté en 1998, laisse l'impression générale d'occasions manquées. Le peuple congolais était en droit d'espérer une paix durable, l'amélioration de la sécurité et le respect des droits humains, ainsi qu'un développement économique et social. Malgré des promesses réitérées, rien de cela n'est arrivé. Aujourd'hui, le conflit s'enlise à l'est dans les provinces du Kivu où les droits humains ne sont toujours pas respectés, plus de 1,8 million de personnes sont déplacées à cause des combats, les prisonniers politi-ques languissent toujours dans les geôles congolaises et l'armée, la police et les services secrets demeu-rent organisés en factions, brutaux et prêts à piller. Le système judiciaire n'offre au citoyen congolais moyen ni défense ni recours contre les abus de pouvoir coutumiers. Hormis quelques initiatives clairsemées, rares ont été les efforts concertés pour réhabiliter l'infrastructure du pays et les services publics dévastés. La pauvreté et la malnutrition restent endémiques dans un pays doté d'incroyables richesses naturelles. La corruption, quant à elle, semble de nouveau en hausse.

Certes, depuis 2002 les progrès sont indéniables. L'autorité de l'État, malgré sa faiblesse, est désormais présente dans presque toutes les régions du pays et la majeure partie de la RDC est en paix. Dans le sillage des élections nationales historiques de 2006 (les premières élections démocratiques du pays depuis l'indé-pendance), de nouvelles institutions civiles trouvent régulièrement leurs marques. Le Sénat et l'Assemblée nationale ont montré à l'occasion qu'ils sont prêts à tenir tête au pouvoir exécutif. La Constitution de 2006 et certaines réformes judiciaires récen-tes incluent des engagements considérables en faveur des droits humains et des libertés politiques.

IL FAUT PLUS D'ACTION

Pourtant, aucune action réelle n'a été entreprise pour s'attaquer aux causes premières du conflit et de l'instabilité politique. Ces causes – l'impunité bien ancrée de ceux qui violent les droits humains, la prolifération des armes, l'exploitation illicite des res-sources naturelles du pays, la manipulation des divisions ethniques à des fins politiques, l'effondrement des systèmes

Deux femmes travaillent aux champs près du camp de Nyanzale pour les personnes déplacées, dans le Nord-Kivu, en République démocratique du Congo (juillet 2008). Les femmes essaient de ne pas trop s'éloigner du camp car elles risquent de se faire violer.

judiciaire, éducatif et sanitaire – sont évidentes depuis plus de dix ans. Cependant le gouver-nement et la communauté inter- nationale n'ont cessé d'éluder ces problèmes pour chercher des solu-tions politiques plus expéditives. Par conséquent, le pays est dévasté de-puis 2002 par une série de crises politiques et militaires et risque de continuer à subir des bouleversements.

Tenter de résoudre ces problèmes représenterait une tâche longue et complexe dans n'importe quel contexte. Les solutions dépendent, en dernière instance, de la volonté politique et de l'assentiment des dirigeants de la RDC, cela même dont ils se montrent cependant avares dès lors qu'ils sentent que leurs intérêts personnels sont menacés. Les fidèles de Kabila occupent les postes politiques, économiques et militaires les plus élevés. La plupart d'entre eux entretiennent des liens étroits avec la famille présidentielle et sont en général originaires de la province du Katanga, le fief de la famille Kabila. Ce « clan katangais », dont l'existence n'a jamais été reconnue publiquement, détient tous les leviers du pouvoir. Ceux qui n'appartiennent pas à ce cercle se voient exclus des hautes sphères du pouvoir.

La réforme du secteur de la sécurité – le projet de réorganisation et de professionnalisation des forces de sécurité, visant à les rendre capables d'œuvrer pour le respect de la loi et des droits humains – constitue l'un des domaines où apparaît de toute évidence un manque de véritable engagement politique. Dès le début de la transition politique en 2003, le projet de réforme du secteur de la sécurité a été au centre de l'effort international de reconstruction du Congo, mais en dépit de tous les millions de dollars prodigués à cet effet, les résultats sont remarquablement modestes. Tout en acceptant l'aide des donateurs pour l'entraînement et l'approvisionnement, le gouvernement n'a pas mis en œuvre de réformes de fond. Celles-ci incluraient d'une part une réorganisation des systèmes de rationnement et de rémunération des militaires, sur lesquels les officiers supérieurs ont voulu garder la mainmise car la corruption en fait une source lucrative de revenus. Elles incluraient d'autre part la Garde républicaine, cette escorte présidentielle jamais intégrée au programme de réforme de l'armée. Placée sous l'autorité directe du président, la Garde est l'unité militaire la plus puissante et la mieux équipée de la nation. Son maintien, de fait, à l'état d'armée privée échappant au contrôle démocratique de l'État engendre la méfiance et le malaise dans l'ensemble de la sphère politique et militaire.

Les crimes de guerre et autres violations graves des droits humains restent fréquemment impunis, en particulier parmi les hauts gradés de l'armée, de la police et les chefs de groupes armés. La RDC recycle ses chefs de guerre, qui sont maintenant nombreux à occuper des postes au gouvernement et au sein des forces de sécurité. En définitive, cela ne profite à personne. Le président Kabila, sommé de s'expliquer sur les raisons pour lesquelles il n'a pas livré Bosco Ntaganda à la Cour pénale internationale, a répondu que les intérêts de la paix et de la stabilité passaient avant la justice. Sans broncher, la communauté internationale dans son ensemble a adopté le même point de vue. D'après l'expérience d'Amnesty International, au contraire, rendre réellement la justice est le seul moyen de parvenir à une paix durable et à la récon-ciliation de communautés divisées. Rien d'étonnant à ce que la RDC ait subi des cycles répétés de conflits et de violations des droits humains, si les auteurs de cette violence ont plus de

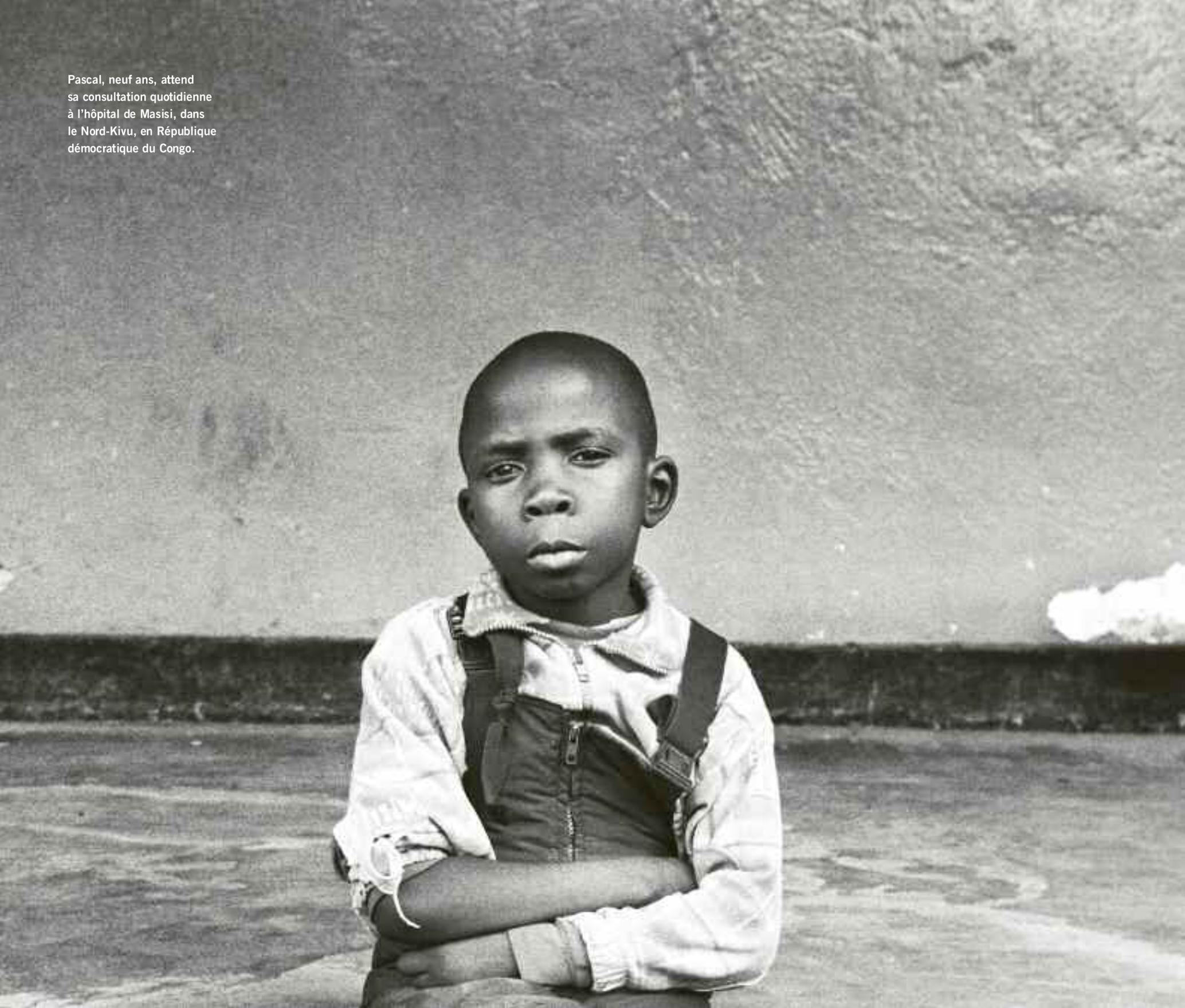

Pascal, neuf ans, attend sa consultation quotidienne à l'hôpital de Masisi, dans le Nord-Kivu, en République démocratique du Congo.

CONSTRUIRE UN AVENIR PLUS SÛR ET PLUS JUSTE

50E ANNIVERSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AMNESTY INTERNATIONAL

© Cédric Gerbehaye / Agence VU

© Cédric Gerbehaye / Agence VU

Dans le camp de Mugunga pour les personnes déplacées, près de Goma, dans le Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, on annonce une distribution de nourriture (juillet 2008).

chances d'être récompensés que punis par l'État.

VEILLER AUX INTÉRÊTS DE LA POPULATION

L'exploitation du plein potentiel économique du pays et son utilisation au service des besoins du peuple congolais constitue, selon Amnesty International, l'un des droits primor-diaux et l'une des tâches majeures incombant au gouvernement. La RDC, l'un des États les plus pauvres au monde, a une capacité limitée à tenir dans l'immédiat tous ses enga-gements en matière de service public. Pourtant, la capacité qu'elle détient, grâce aux gisements miniers et autres ressources, est tout de même considérable. Il s'agit là seulement d'une mauvaise gestion des finances publiques, non orientées vers les priorités qui bénéficieraient le plus au peuple congolais. Le potentiel de la RDC à prospérer grâce à son agriculture, ses minerais et son énergie hydro-électrique, ainsi qu'à utiliser progressivement ces richesses pour satisfaire les besoins socio-économiques de sa population, est important (« Les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. Ce droit s'exerce dans l'intérêt exclusif des populations. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé. » – Charte africaine, article 21). Malheureusement, le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont fait bien peu pour lutter contre la corruption ou instaurer des contrôles transparents des comptes de l'État. Début 2010, la Commission financière et économique du Parlement congolais a attesté la disparition, suite à des vols et détournements présumés, de plus de 108 millions de dollars du Trésor public en 2008-2009.

Enfin, un investissement gouvernemental et international bien supérieur est nécessaire dans l'une des ressources les plus négligées de RDC, ses militants des droits humains. Les défenseurs congolais des droits humains travaillent sans relâche pour les victimes et les dépossédés, avec un minimum de ressources. Ils sont souvent les seuls à offrir des services de secours et d'assistance aux victimes de viols, aux enfants victimes du conflit et de la pauvreté et aux autres groupes vulnérables et défavorisés. La plupart ont été torturés et violés, se sont fait rouer de coups et arrêter injustement pour avoir parlé haut et fort au nom de leurs communautés. Beaucoup ont souffert de ruptures familiales ou de dépressions nerveuses à cause des pressions exercées sur eux. Certains y ont laissé la vie – Pascal Kabungulu a été assassiné en 2005 mais ce meurtre n'a jamais été élucidé de manière satisfaisante ; Floribert Chebeya, un défenseur des droits humains bien en vue, a été retrouvé mort dans sa voiture le 2 juin 2010. Beaucoup ont été contraints à l'exil, mais les meilleurs ne sont jamais partis.

Si le pays doit progresser davantage et donner toute sa mesure, il est essentiel que les intérêts du peuple congolais constituent l'objectif premier des efforts gouvernementaux et internationaux. En effet, tant que les causes sous-jacentes ne seront pas interrogées, le pays et ses habitants demeureront dans les limbes, cette zone située entre une paix insatisfaisante et la menace de nouvelles crises. Voici quelques-unes des mesures que le gouvernement de la RDC devra prendre, avec le soutien de la commu-nauté internationale, pour apporter une solution à plus long terme au conflit.

- Exclure de l'armée nationale, de la police et des services de renseignement toutes les personnes soupçon- nées de crimes de guerre et d'autres violations des droits humains tant qu'il n'y a pas eu enquête et procès. Reconstituer l'armée et la former afin qu'elle soit en mesure de protéger l'ensemble des groupes ethniques de la RDC de manière professionnelle, impartiale et respectueuse des droits humains et de la loi.
- Reconstituer et reconstruire le système judiciaire du pays, afin qu'il soit totalement indépendant et en mesure d'enquêter sur tous les crimes de guerre et toutes les violations graves des droits humains commis en RDC, et qu'il puisse traduire les auteurs en justice. Conformément aux dispositions de la Constitution, limiter la compétence des tribunaux mili-taires aux infractions purement mili- taires commises par des militaires.
- Mettre fin à la guerre contre les femmes et les enfants. Réformer les lois dans les domaines où elles sont toujours discriminatoires contre les femmes et les enfants. Garantir la pleine participation des femmes et des représentants d'organisations de défense des droits de l'enfant dans toute initiative de construction de la paix, de reconstruction et de réconciliation.
- Promouvoir, encourager et protéger les militants des droits humains en RDC, qui sont souvent les seules personnes à offrir des services de soins et d'assistance aux victimes et aux personnes qui ont été privées de leurs biens.

La version intégrale de cet article figure dans *Congo in Limbo*, essai photographique de Cédric Gerbehaye, Éditions Le Bec en l'air, 2010.
www.congoinlimbo.com
Le présent texte est une adaptation de la traduction d'Alice Roland.

CONGO IN LIMBO

par Cédric Gerbehaye

36,5€

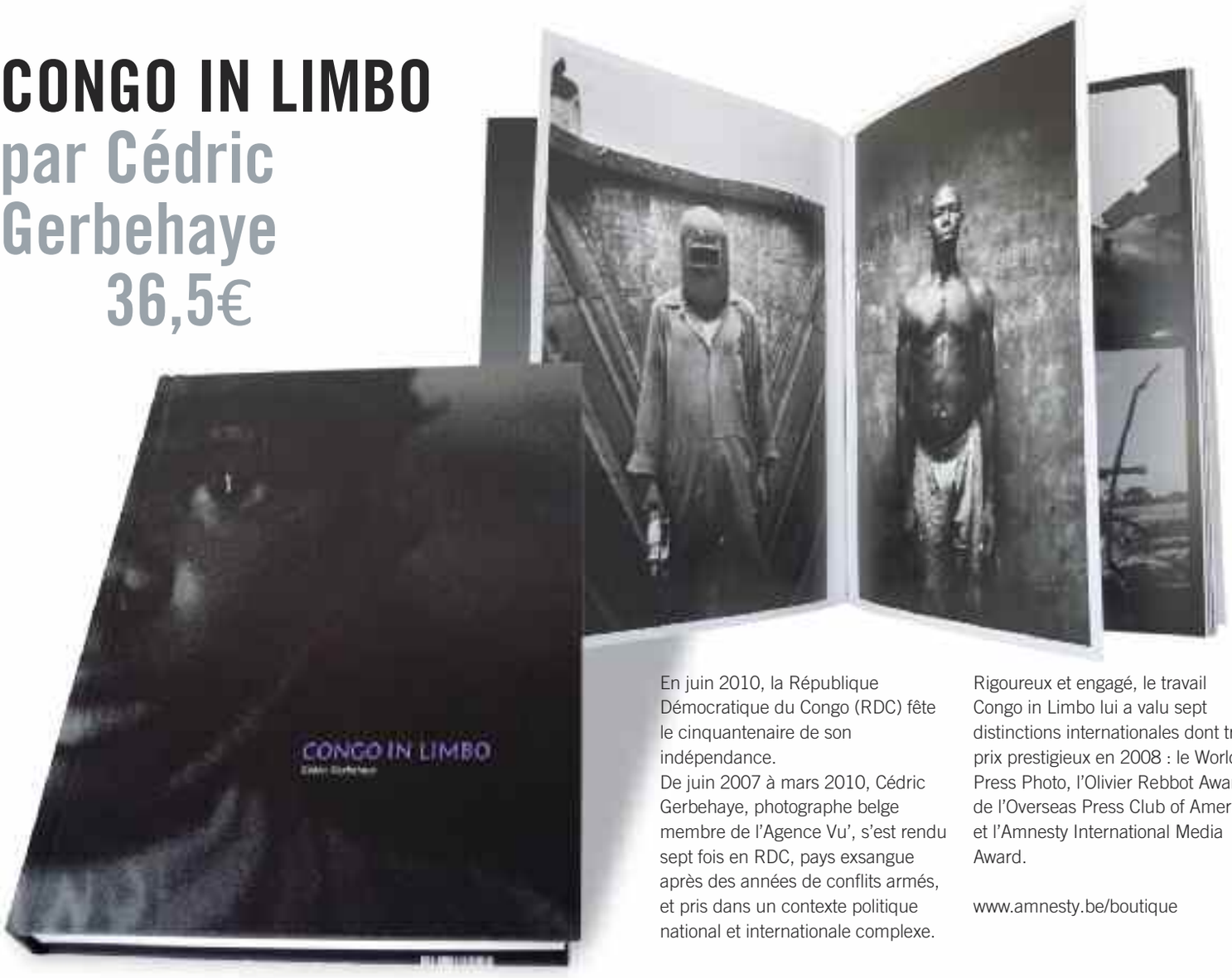

En juin 2010, la République Démocratique du Congo (RDC) fête le cinquantenaire de son indépendance.
De juin 2007 à mars 2010, Cédric Gerbehaye, photographe belge membre de l'Agence Vu', s'est rendu sept fois en RDC, pays exsangue après des années de conflits armés, et pris dans un contexte politique national et internationale complexe.

Rigoureux et engagé, le travail Congo in Limbo lui a valu sept distinctions internationales dont trois prix prestigieux en 2008 : le World Press Photo, l'Olivier Rebbot Award de l'Overseas Press Club of America et l'Amnesty International Media Award.

www.amnesty.be/boutique

AMNESTY INTERNATIONAL

BON DE COMMANDE

À renvoyer à Amnesty International – Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29

(en MAJUSCULE svp) Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Tél. : E-mail :

	Quantité	Prix à l'unité	Montant total
Congo in Limbo		36,5	
Participation aux frais postaux et administratifs			5,0
Pour soutenir Amnesty, je fais un don complémentaire de			
MONTANT TOTAL en euros			

Date et signature :

VOUS POUVEZ COMMANDER

PAR COURRIER :
Amnesty International, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

PAR FAX : 02 537 37 29

VIA INTERNET :
www.amnesty.be/boutique

PAR E-MAIL :
vdevillers@aibf.be

NOS BOUTIQUES :
Rue Berckmans,9
à 1060 Bruxelles
Rue Souveraint Pont,11
à 4000 Liège

Je règle ma commande par

❍ Carte VISA ou EUROCARD, veuillez remplir précisément les cases ci-dessous :

N° carte :

Date d'expiration :

❍ Virement bancaire. Je recevrai un bulletin de virement à la réception de ma commande.

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVRONT VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement pas ses membres et donateurs.
En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

- Si vous avez des héritiers directs (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.
- Si vos héritiers sont des parents éloignés ou des amis sans lien de parenté, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser !
  La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.
- Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International légataire universel. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUE

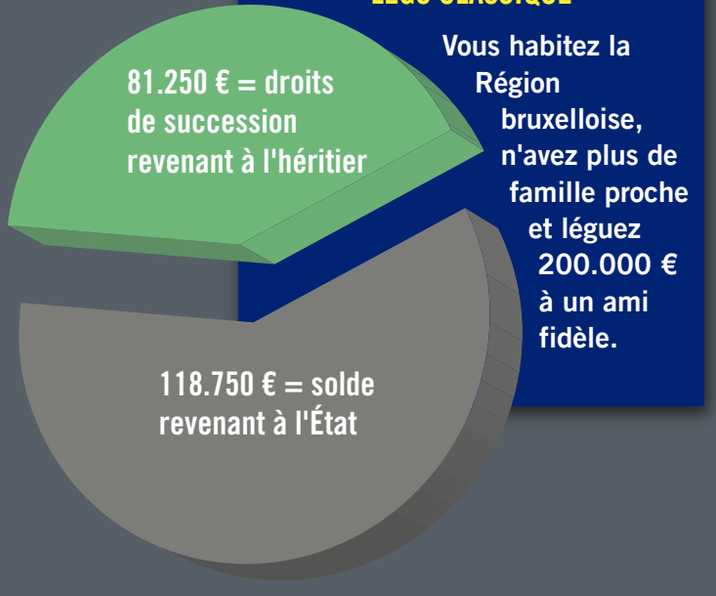

LEGS EN DUO

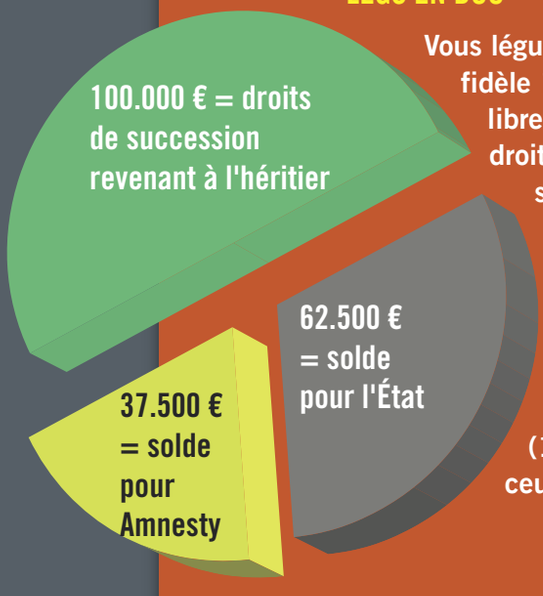

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY INTERNATIONAL

Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un message par e-mail à jmpierlot@amnesty.be ou en téléphonant au 02/538.81.77.

JAMAIS ILS N'ABANDONNERONT

DANS LE MONDE ENTIER, DES MILLIERS DE FAMILLES ATTENDENT TOUJOURS DE SAVOIR CE QU'IL EST ADVENU DES LEURS, FILS OU ÉPOUSES, FRÈRES OU FILLES. NE POUVANT NI PLEURER LEURS MORTS NI REPRENDRE LE FIL DE LEUR VIE, ELLES SE BATTENT TOUJOURS POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE.

Les proches de Sanjiv Kumar Karna l'ont vu pour la dernière fois le 8 octobre 2003. Lors d'un pique-nique à Janakpur, dans le district de Dhanusha (Népal), 25 à 30 personnes, militaires ou policiers, ont, selon des témoins, frappé et appréhendé cet étudiant et 10 de ses compagnons. Toujours selon les témoins, les policiers les ont emmenés ensuite pour les interroger. Six personnes ont plus tard été remises en liberté, mais on est resté sans nouvelles de Sanjiv et de quatre de ses amis (Durgesh Kumar Labh, Pramod Narayan Mandal, Shailendra Yadav et Jitendra Jha). Sanjiv Kumar Karna aurait été arrêté parce qu'il s'intéressait à la politique étudiante. Il avait en effet fait partie d'un syndicat étudiant proche du Parti communiste népalais (PCN) maoïste à l'époque où ce mouvement avait organisé une insurrection armée contre le gouvernement. Les proches de Sanjiv Kumar Karna ont porté plainte auprès des autorités ; on leur a affirmé à plusieurs reprises que des enquêtes étaient en cours et qu'ils seraient tenus informés de leurs conclusions. Près de sept ans plus tard, pourtant, personne n'a encore été arrêté ni jugé.

En 2006, l'armée a nié toute implication dans cette affaire. Selon elle, les cinq personnes en question ont été tuées lors d'une « intervention policière » le jour de leur arrestation. Mais la police dément les affirmations de l'armée et dit ne pas être impliquée.

Jai Kishore Labh, le père de Sanjiv, a cherché sans relâche à connaître la vérité sur le sort de son fils.

Il a utilisé ses compétences de juriste pour s'efforcer d'obtenir justice, tant dans le pays que sur le plan international. Jai Kishore, qui était parvenu à rassembler des éléments précieux, jouait un rôle déterminant dans la campagne. Il est malheu-reusement décédé d'une crise car- diaque le 17 avril de cette année, laissant une épouse et un fils, plus jeune que Sanjiv.

« Mon mari n'a jamais cessé de pousser le gouvernement à agir, souligne Bimala Labh, sa veuve. Certes, il se demandait si justice serait faite de son vivant, mais il n'a jamais baissé les bras et nous suivrons son exemple. Les responsables croient que nous allons renoncer, que l'argent pourra nous faire taire, mais ce n'est pas d'indemnisation qu'il s'agit. Ce que nous voulons, c'est voir châtier les auteurs de ce crime. »

Amnesty International se bat toujours pour que cette famille obtienne justice et pour qu'une enquête indépendante et approfondie soit menée sur la disparition de Sanjiv Kumar Karna et de ses amis, des exhumations devant notamment être pratiquées en un lieu où plusieurs corps ont peut-être été enterrés à l'époque où les cinq hommes ont été interpellés.

DE FAUSSES PROMESSES

On ne connaîtra probablement jamais le nombre exact de personnes qui ont disparu au cours du conflit qui a opposé pendant 10 ans les forces de sécurité népalaises à la branche armée du PCN maoïste. Amnesty International a maintes fois exprimé son inquiétude devant les disparitions forcées imputables aux deux parties qui s'opposent depuis 1996 au Népal. En 2003 et 2004, le Népal a enregistré le nombre de disparitions le plus élevé au monde.

En juin 2007, la Commission nationale des droits humains du Népal a indiqué que l'on ignorait ce qu'il était advenu de 839 personnes qui auraient été victimes de dispa-ritions forcées. Les enquêtes peu nombreuses menées par la police sur certains cas de disparitions forcées, par exemple celle de Sanjiv Kumar Karna, ne progressent pas. À ce jour, personne n'a été traduit devant un tribunal civil. Les familles des victimes ne connaissent toujours pas la vérité sur la disparition de leurs proches, elles n'ont pas obtenu justice et n'ont pas reçu de réparations.

À la suite du cessez-le-feu bilatéral en mai 2006, la nouvelle coalition gouvernementale et le PCN maoïste se sont engagés à respecter les droits humains en concluant un ensemble d'accords, le plus important d'entre eux étant l'Accord de paix global signé en novembre 2006. Ce dernier comprenait un engagement à com-muniquer dans un délai de 60 jours des informations sur le sort des victimes de disparitions forcées qui, à ce jour, n'a jamais été tenu. De même, bien qu'elles aient fait l'objet d'une proposition de loi, ni la Commission d'enquête sur les disparitions ni la Commission vérité et réconciliation n'ont encore été créées.

UN BONHEUR VOLÉ

On reste sans nouvelles de milliers de victimes de disparitions forcées dans le monde entier. Des femmes et des hommes disparaissent, emmenés par des agents de l'État ou des groupes qui agissent avec son soutien direct ou indirect pour réduire les dissidents au silence, éliminer toute opposition politique ou s'en prendre simplement à quiconque appartient à tel ou tel groupe ethnique ou religieux. Les personnes qui disparaissent sont soustraites à la protection de la loi. Nombre d'entre elles sont torturées. Nombre d'entre elles sont tuées. Leurs proches souhaitent à tout prix savoir ce qu'elles sont devenues et obtenir justice.

En Libye, au cours des dernières décennies, des milliers de personnes ont disparu ou ont été tuées par des agents de l'État, laissant des familles qui ignorent tout de leur sort. Il s'agit notamment d'environ 1 200 détenus que les autorités libyennes auraient exécutés de manière extrajudiciaire le 29 juin 1996 à la suite d'une mutinerie provoquée par les conditions de détention effroyables dans la prison d'Abou Salim, à Tripoli.

Arrêtés à des dates diverses à compter de 1989 et incarcérés illé-

À Benghazi (Libye), des familles réclament la vérité et la justice en brandissant le portrait de leurs proches tués en 1996 dans la prison d'Abou Salim.

galement sans inculpation ni pro-cès, ou lors de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires, ces détenus n'avaient pas revu leurs familles et n'avaient pas été autorisés à s'entretenir avec des avocats. Avant les événements, les autorités refusaient de donner de leurs nouvelles ou d'indi-quer où ils se trouvaient ; après juin 1996, elles ont nié que des détenus aient été tués. De nombreuses familles, croyant leurs proches toujours vivants, ont continué à déposer de la nourriture et des vêtements devant les portes de la prison jusqu'au début des années 2000.

Mohamed Hamil avait trois frères qui ont perdu la vie en détention : Khaled, Saleh et Sanoussi Hamil. Deux d'entre eux sont morts dans la prison d'Abou Salim en 1996, le troisième dans un centre de détention situé à Benghazi. Les trois hommes ont été coupés de tout contact avec le monde extérieur pendant la durée de leur incar-cération, entre 1995 et 1998. La famille a dû attendre mars 2009 pour que les autorités confirment offi-ciellement que les trois frères étaient décédés. Aucune information n'a été communiquée sur les circonstances de leur mort. « Elles [les autorités libyennes] ont volé le bonheur de toute une famille » a déclaré Mohamed Hamil.

Huit ans après les événements, les autorités ont enfin reconnu officiellement que des troubles avaient eu lieu au sein de la prison d'Abou Salim mais, à ce jour, aucune promesse d'enquêter sur les faits n'a été tenue.

LES FAMILLES REFUSENT D'OUBLIER

Les familles des victimes des homicides de la prison d'Abou Salim, après avoir souffert en silence et seules pendant plus de dix ans, ont com-mencé à exprimer publiquement leurs exigences. Un tribunal de Benghazi a statué que les autorités devaient donner des précisions sur le sort de 33 personnes qui seraient mortes pendant leur détention aux mains des forces de sécurité libyennes. Un Comité d'aide aux familles des victimes d'Abou Salim a été créé à Benghazi, mais les autorités ont refusé de l'enregistrer.

Des manifestations sont régulièrement organisées à Benghazi par les familles qui cherchent à obtenir justice et veulent savoir où sont enterrés leurs proches. Elles insistent sur le fait qu'elles n'accepteront une compensation financière que lors-qu'elles auront reçu des réponses à leurs questions. « Tout ce que nous voulons, c'est pouvoir vivre en sécurité, avoir une vie stable, avec un peu de dignité » a déclaré un membre du Comité d'aide aux familles des victimes d'Abou Salim à Benghazi. « Un homme est enlevé chez lui, au travail, dans la rue, et pendant des années sa mère, son épouse, ses enfants souffrent. »

Si les autorités libyennes tolèrent généralement ce genre de manifestations, certains participants ont été harcelés, menacés, voire arrêtés. En mars 2009, cinq membres du Comité d'aide aux familles des victimes d'Abou Salim à Benghazi ont été arrêtés et se sont vu interdire toute relation avec le monde extérieur. Ils n'ont pu contacter ni leurs familles ni leurs avocats pendant plusieurs jours, après quoi ils ont été libérés sans inculpation. Le 21 mai 2009, les autorités ont empêché deux délégués d'Amnesty International d'embarquer à Tripoli sur un vol à destination de Benghazi.

Les autorités, plutôt que de répondre aux questions légitimes des familles, les ont tout d'abord ignorées avant d'essayer de les calmer en leur proposant une compensation financière. Certaines l'ont acceptée mais beaucoup d'autres l'ont refusée. Les autorités n'ont pas révélé la vérité sur le sort des milliers de personnes qui ont disparu ou sont mortes alors qu'elles se trouvaient aux mains des forces de sécurité, et aucun auteur présumé des faits n'a été poursuivi en justice. Certains d'entre eux occuperaient même toujours des fonctions officielles.

AGISSEZ

Veuillez signer et envoyer une carte de solidarité à Bimala Labh, la mère de Sanjiv Kumar Karna.

La carte est rédigée en népali.
En voici la traduction :

Recto de la carte postale :
« Jai Kishore n'a pas abandonné.
Nous n'abandonnerons pas non plus. »

Verso de la carte postale :
« J'affirme ma solidarité. »

« Chère Bimala,
La campagne menée par votre mari Jai Kishore pour que justice soit rendue a été admirable et très précieuse, non seulement face à la disparition de votre fils, Sanjiv Kumar Karna, mais aussi en ce qui concerne les centaines d'affaires liées à la situation de conflit au Népal et restées impunies. Les membres d'Amnesty International vous présentent leurs condoléances, à vous et vos proches. Votre mari et votre fils ne seront jamais oubliés. Les membres d'Amnesty International continueront à vous soutenir, vous et votre campagne pour obtenir vérité, justice et réparation.
Cordialement, »

Veuillez également envoyer une carte postale signée (voir l'encart) au secrétaire du Comité populaire pour la justice libyen, en lui demandant instamment que les responsabilités soient pleinement établies en ce qui concerne les disparitions forcées des détenus de la prison d'Abou Salim.

Le 30 août 2010 sera la Journée internationale des personnes disparues.

ÉLECTIONS AU MYANMAR : RIEN NE DOIT ÊTRE LAISSÉ AU HASARD

Les élections nationales qui se tiendront au Myanmar en 2010 seront les premières depuis 20 ans. La date n'est pas encore fixée, mais il est déjà certain que le scrutin se déroulera dans un contexte de forte répression politique.

Une grande partie des 50 millions d'habitants du Myanmar vivent dans la pauvreté et sont victimes de violations persistantes des droits humains. Ceux qui expriment des opinions divergentes sont harcelés, arrêtés arbitrairement, torturés, emprisonnés et parfois même exécutés de façon extrajudiciaire. Les prisonniers politiques sont actuellement plus de 2 200.

Lors des dernières élections, en 1990, la Ligue nationale pour la démocratie (NLD) a remporté une victoire éclatante, mais le gouvernement militaire a ignoré les résultats et a arrêté de très nombreux militants de l'opposition. Depuis, cet épisode pèse sur la réputation du gouvernement sur le plan national et international. Aujourd'hui, il a l'occasion de tourner la page une bonne fois pour toutes.

Cependant, en juin, les partis politiques ont reçu l'interdiction de mener des activités de campagne susceptibles de « porter atteinte à la sécurité, à l'état de droit et à la paix sociale ». Cette disposition est si large qu'elle permet d'ériger en infraction une activité politique pacifique. Depuis des décennies, le gouvernement utilise des lois sécuritaires aux formulations vagues pour réprimer l'opposition politique pacifique, et il est à craindre que les militants, surtout ceux des minorités ethniques et de la NLD, qui boycotte les élections, ne fassent l'objet d'une répression accrue à l'ap-proche du scrutin.

Le gouvernement du Myanmar doit mettre fin à la répression contre les militants. Le peuple doit pouvoir exercer ses droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association pendant toute la période électorale et au-delà.

AGISSEZ

La communauté internationale a un rôle essentiel à jouer, en particulier les pays voisins du Myanmar au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Demandez au Viêt-Nam, qui préside l'ANASE, de travailler avec les autres États membres pour faire pression sur le Myanmar afin qu'il libère immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion et permette à tous ses ressortissants d'exercer leur liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association pendant et après les élections.

Envoyez vos appels à :
H.E. Dr Pham Gia Khiem
Deputy Prime Minister
and Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
1 Ton That Dam Street
Ba Dinh District, Ha Noi, Viêt-Nam
Fax : (84-4) 3 823 1872
Courrier électronique : bc.mfa@mfa.gov.vn
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

GÉORGIE : IL EST TEMPS DE METTRE FIN À LA CRISE DU DÉPLACEMENT

Environ 250 personnes déplacées vivent dans un bâtiment délabré à Zougdidi, une ville de Géorgie. Il s'agit d'une ancienne imprimerie, sans eau courante, alors quand l'installation électrique a pris feu, on a dû aller chercher de l'eau au puits voisin pour éviter la catastrophe. Le bâtiment, qui n'a que deux toilettes, est en si mauvais état que les autorités l'ont jugé trop délabré pour être réparé. Cependant, aucune autre solution d'hébergement n'a été proposée pour améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Cet exemple est loin d'être unique. Environ 247 000 personnes, soit 6 % de la population du pays, sont ce que le droit international appelle des « personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ». La plupart ont été contraintes de partir de chez elles à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique en 1991 et des conflits territoriaux qui ont suivi. Leur gouvernement manque à ses obligations envers elles depuis près de 20 ans. Nombre d'entre elles vivent en marge de la société, sans logement satisfaisant et avec peu de possibilités d'emploi et de scolarisation. Beaucoup survivent avec une allocation de 22 laris (9,50 euros) par mois. Les mauvaises conditions de vie et le manque d'accès aux soins compromettent aussi leur droit à la santé, et la plupart des personnes déplacées ont du mal à payer les frais médicaux – « L'assurance maladie ne sert à rien, à moins d'être mourant », a dit une femme à Amnesty International.

La guerre avec la Russie en août 2008 a été à l'origine de la dernière vague de déplacements en Géorgie, déracinant quelque 192 000 personnes. Environ 26 000 d'entre elles sont toujours déplacées. Cette vague a attiré l'attention du monde sur la crise dans ce pays, et le gouvernement géorgien a finalement reconnu son obligation de veiller au respect des droits de ces personnes. Il a relogé la plupart en août 2008 et a adopté un plan d'action pour les personnes déplacées.

Cependant, après deux années d'aide financière internationale, la réalité quotidienne n'a pas changé pour une grande partie d'entre elles. Des milliers restent coincées dans des « centres collectifs » comme celui de Zougdidi.

« C'est très difficile de rester ici à ne rien faire. Nous sommes si désœuvrés, a déclaré un couple âgé à Amnesty International dans un centre collectif de Tbilissi. Avant, nous avions un petit lopin de terre. Nous aurions pu cultiver notre jardin, sans avoir besoin de l'aide du gouvernement. » À Gori, une femme déplacée a dit à Amnesty International : « Je ne suis plus jeune. Mais je devrais au moins pouvoir finir ma vie dans la dignité. » Il est temps que le gouvernement géorgien lui donne cette possibilité, à elle et à beaucoup d'autres.

Un homme devant son logement dans un centre collectif près de Gori, en Géorgie (mars 2010).

Plus d'infos sur www.amnesty.be/doc/article16580.html

AGISSEZ

Le rapport d'Amnesty International sur les droits économiques et sociaux des personnes déplacées en Géorgie est publié le 5 août.

AIDEZ-NOUS À ABOLIR LA PEINE CAPITALE AU GHANA

ALORS QUE LE GHANA RÉVISE SA CONSTITUTION, AMNESTY INTERNATIONAL GHANA INVITE LES LECTEURS DU FIL À SOUTENIR SA CAMPAGNE CONTRE LA PEINE DE MORT.

Douze hommes condamnés à mort avaient le regard fixé sur le canon d'un fusil. Chacun d'eux avait été déclaré coupable de vol à main armée ou de meurtre, des crimes graves qui appellent un châtiment sévère. Pourtant, au moment où le peloton d'exécution a tiré et où les 12 corps se sont effondrés, un crime encore plus grave venait d'être commis.

Depuis ces 12 exécutions, ordonnées par le gouvernement ghanéen en juillet 1993, 17 ans se sont écoulés. Depuis, d'autres sentences de mort ont été prononcées mais, par le biais de grâces présidentielles, elles ont été soit commuées en peines de réclusion à vie, soit annulées. Selon les services pénitentiaires du Ghana, 99 prisonniers, dont deux femmes, attendent actuellement leur exécution.

Toute personne a droit à la vie. La peine de mort viole ce droit et représente une négation absolue des droits humains. Il s'agit d'un meurtre commis par l'État, avec préméditation et de sang-froid. Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances et sans exception, quelles que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur ou la méthode d'exécution utilisée.

Depuis de nombreuses années, AI Ghana fait campagne pour l'abolition de ce châtiment odieux et c'est une occasion unique qui se présente aujourd'hui. Dans le cadre de la révision de la Constitution de 1992, actuellement en cours, le gouvernement a invité des groupes de la société civile et des Ghanéens à lui faire part de leurs suggestions. L'article 13 de la Constitution ghanéenne garantit le droit à la vie. Ce même article autorise toutefois l'État à exécuter ses citoyens « en application d'une peine prononcée par un tribunal pour une infraction pénale dont ils ont été reconnus coupables aux termes des lois du Ghana ». Amnesty International engage instamment le président John Evans Atta Mills et le parlement ghanéen à abolir la peine de mort au plus tôt.

LE MOMENT EST VENU

La peine de mort a force de loi au Ghana depuis l'adoption de la *common law* britannique en 1874, mais depuis 1993 le pays respecte un moratoire de facto. Elle est cependant toujours retenue pour le vol à main armée, la trahison et le meurtre avec circonstances aggravantes. Même si la peine de mort n'est pas appliquée, sa menace pèse toujours sur les citoyens ghanéens. « La peine de mort fait toujours partie de notre législation parce qu'elle permet au gouvernement de paraître impitoyable avec les criminels », dit Vincent Adzahlie-Mensah, président d'AI Ghana.

La politique non abolitionniste du Ghana est décalée par rapport au reste du monde. Au total 139 pays, soit plus des deux tiers des pays du globe, ont aboli la peine de mort dans leur législation ou en pratique. En 2007 et en 2008, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté des résolutions demandant un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine capitale.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a appelé à plusieurs reprises les États membres de l'Union africaine à abolir la peine de mort. Le Burundi et le Togo l'ont récemment abolie, ce qui témoigne du changement de mentalité qui est en train de s'opérer en Afrique de l'Ouest.

Le Ghana a été un précurseur de la défense des droits humains en Afrique. Sa politique concernant la peine de mort est une cruelle exception à cette tendance. Amnesty International invite le président Mills à abolir officiellement la peine de mort au Ghana.

AGISSEZ

AUX CÔTÉS D'AMNESTY INTERNATIONAL GHANA

Rejoignez-nous dans la défense des droits humains et priez le président du Ghana de prendre toutes les mesures nécessaires pour abolir la peine de mort et de voter en faveur d'une troisième résolution de l'Assemblée générale de l'ONU appelant à un moratoire sur cette peine, lors de sa présentation vers la fin de 2010.

Envoyez vos appels à :

President of the Republic of Ghana
H. E. Professor John Evans Atta Mills
Office of the President
PO Box 1627, The Castle, Osu, Accra, GHANA
Formule d'appel : Monsieur le Président

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.amnestyghana.org

Des élèves d'une école secondaire manifestent contre les exécutions et demandent l'abolition de la peine de mort dans la législation, dans le cadre de la campagne d'Amnesty International Ghana. Accra, Ghana (juin 2010).

PAS DE PITIÉ POUR LES PAUVRES

ATD QUART MONDE · AMNESTY INTERNATIONAL · LES ILES DE PAIX

COULEUR CAFÉ

Un festival ouvert sur les différences, c'est l'endroit idéal pour sensibiliser à la lutte contre la pauvreté...
...avec les Iles de Paix et ATD-Quart Monde, Amnesty a montré que derrière la réalité de tous les jours se cachait une misère que l'on ne veut pas voir.

Ci-dessous, manifestation devant l'ambassade de Slovaquie le 2 septembre. Des enfants roms sont inscrits dans des écoles pour handicapés mentaux légers, alors qu'ils ne le sont pas. En 2007, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la République tchèque pour des pratiques discriminatoires comparables à celles encore en cours en Slovaquie envers les enfants roms. En Slovaquie, la situation ne change malheureusement pas beaucoup. © V. R./AIBF

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE MILITANTISME EN LIGNE – PLUS FACILE QUE JAMAIS

Les individus en danger sont au cœur de l'action d'Amnesty. Le site Isavelives.be vous offre la possibilité de leur venir directement en aide via des pétitions en ligne ou au format pdf, des modèles de lettre à envoyer, des cartes postales, des actions via sms, etc. Les différentes catégories d'actions sont les actions focus, les actions urgentes, les dossiers Individus en danger, les actions de solidarité, les actions par SMS. Agissez selon vos envies, vos centres d'intérêt, votre disponibilité ! **Rendez-vous sur www.isavelives.be**

WWW.ISAVELIVES.BE

JUSTICE POUR LES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES AU SOUDAN

Le 10 mai 2008, des membres du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), groupe d'opposition armé du Darfour, ont attaqué la ville d'Omdurman, près de la capitale, Khartoum. Les forces de sécurité soudanaises ont arrêté cette offensive quelques heures plus tard. Plus de 200 personnes ont été tuées. Dans les semaines qui ont suivi, le Service national de la sûreté et du renseignement a arrêté des centaines de personnes originaires du Darfour.

Parmi elles se trouvait le journaliste soudanais Al Ghali Yahya Shegifat. Il a été incarcéré le 14 mai 2008 et détenu au départ avec environ 150 autres personnes. Pendant sa détention, il a été privé de sommeil et il n'avait qu'un accès limité aux toilettes. Au début, les autorités interrogeaient les détenus régulièrement et leur interdisaient de se parler.

Jusqu'à sa libération le 22 juillet 2008, Al Ghali Yahya Shegifat n'a pu avoir de contacts ni avec ses avocats, ni avec sa famille. D'autres familles de détenus ne savent toujours pas où se trouvent leurs proches car on est sans nouvelles de beaucoup des personnes arrêtées. Amnesty International les considère comme des victimes de disparitions forcées.

En avril 2010, le gouvernement a annoncé avoir identifié et enterré les corps de 108 combattants présumés du MJE tués, selon lui, pendant l'attaque sur Omdurman. Il a nié détenir d'autres prisonniers.

L'utilisation de la détention au secret et de lieux de détention secrets est depuis longtemps une pratique courante au Soudan. Dans les années 1990, les prisonniers politiques, les étudiants et les défenseurs des droits humains étaient souvent détenus pendant de longues périodes dans des lieux de détention non officiels, appelés « maisons fantômes », où ils ne pouvaient contacter ni un avocat ni un médecin, ni leur famille.

En juillet 2009, le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires a demandé l'autorisation de se rendre au Soudan, mais, comme lors de toutes ses précédentes demandes, il s'est heurté à un refus.

AGISSEZ

Signez la carte postale de l'encart et envoyez-la pour demander au gouvernement soudanais de révéler où et dans quel état de santé se trouvent toutes les victimes de disparitions forcées au Soudan.

CHAQUE ANNÉE, LA CAMPAGNE BOUGIES !

Chaque année autour du 10 décembre, le mouvement se mobilise pour aller à la rencontre du public et récolter les fonds indispensables à la poursuite et à l'intensification du travail d'Amnesty International.
La vente des bougies s'effectue à travers divers projets afin que chacun puisse s'impliquer en fonction de son emploi du temps et de sa localité.

© Vincent Rifflart/AIBF

Participez à cette belle aventure, voici les possibilités qui s'offrent à vous :

- Venez nous aider à vendre les bougies sur un stand dans un lieu public
- Vendez des bougies à votre entourage : famille, amis, voisins…
- Relayez la vente sur votre lieu de travail
- Vendez les bougies dans votre école
- Vendez les bougies sur le comptoir de votre établissement

Pour nous faire part de votre envie de rejoindre nos quelques milliers de vendeurs de bougies, rendez-vous sur la page suivante :
www.amnesty.be/doc/article16540.html

Ou contactez le responsable de la campagne Bougies:
François Schmidt –
fschmidt@amnesty.be - 02/543.79.85

LES CAMPAGNES D'**AMNESTY INTERNATIONAL** S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?
Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veuillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur http://www.amnesty.be/membres

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : http://www.isavelives.be

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU INFORMÉS!

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be.

NOM PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL. GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES

ENVOYEZ «AUF» AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription :** envoyez le message "**AUF**" au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner :** envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût :**
  - Activation et abonnement : gratuit.
  - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
  - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.

Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY INTERNATIONAL